

Le TTIP nuit gravement à la santé

Le TTIP met aussi en péril les soins de santé tels qu'ils sont régulés en Belgique, dénonce le Collège national des mutualités.

● **Jean-Christophe HERMINAIRE**

Autorisation de la vente de médicaments sur internet, et de la publicité directe pour les services de soins et les produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance. Extension de la durée des brevets au-delà des 20 ans actuels et renforcement du monopole des marques, donc risque d'augmentation des prix du médicament et de dérapage des budgets de la sécurité sociale. Imposition de brevets sur les procédures médicales. Risque de recours des entreprises contre les politiques de prévention et de promotion de la santé qui iraient à l'encontre des intérêts commerciaux...

Attention, dangers !

Il y a un an, le 4 février 2015, le Collège national qui réunit toutes les mutualités du pays (CIN) dé-

nonçait déjà les menaces que faisait peser le TTIP sur le système de soins de santé européen. Et belge en particulier. Pour toutes ces raisons mais surtout parce que l'accord de Partenariat transatlantique qui se négocie avec les USA pourrait ouvrir aux entreprises commerciales la porte du « service d'intérêt général » qui, en Belgique, est assuré par des associations sans but lucratif, dont les mutualités et le non-marchand. Face à elles : le modèle d'assurance santé laissé aux entreprises privées « mercantiles », qui prévaut aux États-Unis.

« Mais des assureurs de n'importe quel état européen pourraient s'engouffrer dans la brèche, et spécialement les Hollandais. La sécurité sociale, ce sont des montants colossaux, qui font rêver les assureurs », explique Paul Jamar, chez Solidararis.

Un an plus tard, alors que s'ouvre le douzième, et sans doute dernier round de négociations du TTIP, les préoccupations et les revendications du CIN restent quasiment inchangées sur tous ces points, estime Paul Jamar. Qui demande à nouveau plus de transparence sur le contenu de ces négociations qui se déroulent à huis clos. Cecilia Malmström, la commissaire euro-

péenne au commerce, n'a pas rassuré en ne répondant pas aux questions formulées par les parlementaires wallons sur ce point du « service d'intérêt général ».

Quasi rien n'a évolué

Scénario catastrophe : les mutualités, dont le monopole a été conforté en Belgique par la loi du 27 avril 2010, pourraient, en matière de remboursement des soins de santé notamment, affronter la concurrence des entreprises « qui privilégient le rendement plutôt que l'efficacité ».

L'exemple « désastreux » de la Slovaquie est éclairant sur ce point, dit-il. « La seule chose qui a évolué, c'est que la procédure d'arbitrage prévue à l'origine a été remplacée par un tribunal international, encore à créer. Mais sur le fond cela ne change rien : il y a toujours le danger que soit contestée par des multinationales la compétence des États en matière de service d'intérêt général. »

Le TTIP, conclut Paul Jamar, « c'est vraiment un traité fait sur mesure pour favoriser les multinationales, à leur instigation pour façonner le modèle économique selon leurs besoins. Les petites entreprises en seront les victimes. Même les américaines. » ■

Greenpeace a manifesté hier

Une trentaine d'activistes de Greenpeace a tenté hier à Bruxelles d'empêcher des négociateurs européens et américains de tenir une réunion qu'ils estiment secrète sur le TTIP. Selon eux, ce traité qui donnera des pouvoirs sans précédent aux multinationales.

« Les négociateurs de la Commission européenne et du département du commerce des États-Unis ont entamé ce lundi cinq jours de discussions secrètes sur des projets controversés qui offriraient à des investisseurs étrangers la possibilité d'attaquer en justice des lois et des règlements qui protègent les ci-

toyens et la nature, y compris dans des domaines comme l'alimentation, la pollution chimique et l'énergie. Le projet porté par la Commission est appelé Investment Court System (ICS), que l'on peut traduire littéralement par Système juridique sur les investissements, a indiqué Juliette Boulet, porte-parole de Greenpeace. Il s'agit de tribunaux non permanents qui donneront un pouvoir juridique contraignant aux grandes entreprises qui pourront attaquer des états démocratiques pour défendre les intérêts de leurs investisseurs et passer outre les cours de justice nationales. » ■

Revoir aussi l'accord avec le Canada

On en a beaucoup moins parlé que du TTIP. Mais le CETA, l'Accord économique de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada, porte en lui les mêmes germes que le TTIP. Une sorte de répétition générale. Les négociations sont, là, terminées. Et la signature des 1 260 pages serait prévue pour mai 2016. Dans l'indifférence. Les Canadiens font sans doute moins peur que les troupes de l'Oncle Sam, même si cet accord ouvre déjà la porte aux nombreuses entreprises américaines qui ont un siège canadien. Mais dans cet accord, les Allemands (qui défendent aussi une notion de « services d'intérêt général » similaire à la nôtre) ont pris soin d'introduire des réserves qui garantissent leur système. Ce que n'a pas fait la Belgique, déplore M. Jamar. Faute, selon lui, d'accord entre le Nord et le Sud du pays. On sait les mutuelles dans le collimateur de la N-VA. Le CIN demande donc la réouverture des négociations du CETA (ce qui devrait d'ailleurs se faire pour d'autres raisons), et exhorte nos autorités à, cette fois, comme leurs collègues allemands, défendre le modèle social qui existe chez nous.